

Synthèse

Le 10 septembre 2021 à 6h45, alors que deux personnes d'une entreprise extérieure terminent la vidange d'une cuve d'attaque acide, un incendie se déclenche dans cette cuve au sein de l'atelier de traitement de surface du site Aubert et Duval situé à Pamiers dans l'Ariège (09).

L'important dégagement de fumée et la nature des produits chimiques présents dans le bâtiment (acides forts) ont entraîné la mise en place d'un périmètre de confinement à l'extérieur de l'usine qui ne sera levé que vers 11h30.

L'exploitation des témoignages ainsi que la visite sur site ont permis de déterminer le point d'origine de l'incendie dans la cuve n° 17. Le scénario d'accident suivant a été confirmé comme possible par une expertise complémentaire demandée par le BEA-RI à l'Ineris :

À 6h20 les opérations de vidange de la cuve démarrent ; dès 6h27, le niveau dans la cuve baisse et les deux sondes de température se trouvent au-dessus du niveau du liquide au contact de l'air ambiant. La chauffe n'est néanmoins pas interrompue et le flux radiatif généré par les cannes chaudes placées à l'air libre chauffe le revêtement en PVDF¹ de la cuve jusqu'à le faire fondre mettant à nu la couche d'EPDM² qui atteint sa température d'auto-inflammation.

La combustion de l'EPDM va générer à la fois des fumées chaudes et des flammes qui vont propager l'incendie. Ces fumées chaudes vont entraîner la fusion et la combustion partielle de la gaine d'aspiration. Ainsi le feu va se propager par l'intermédiaire de la gaine d'aspiration jusqu'au local technique, puis, à l'installation de lavage des gaz. La propagation est rapide puisque quelques minutes après le départ du feu, des flammes sont déjà constatées au niveau du local technique. Du local technique, le feu, très intense, se propage à l'étage. Le deuxième étage du bâtiment, contenant des archives, sera lui aussi totalement détruit.

L'étude de cet accident permet de dégager des enseignements de sécurité sur la fiabilité de la mesure de niveau du liquide dans les bains, la gestion de leur chauffe, la surveillance et la détection incendie, la prévention de la propagation des flammes et sur la correcte gestion des eaux d'extinction.

Le BEA-RI recommande à l'exploitant :

- **De mettre à jour l'étude des dangers sur le calcul des volumes d'eau nécessaires à éteindre un incendie et la mise à disposition d'un volume de rétention correspondant.**
- **De modifier le système de mise en chauffe des bains en intégrant une redondance des capteurs de niveau de cuve si possible avec des technologies de mesures différentes, et l'intégration des sécurités et de la marche/arrêt directement dans la commande de puissance des cannes chauffantes.**
- **D'asservir à la détection d'un incendie l'arrêt de l'aspiration au-dessus des bains.**
- **De faire évoluer la procédure de vidange des bains en prévoyant l'arrêt de la chauffe du bain à vidanger au moins 15 minutes avant les opérations de vidange et de ne relancer la chauffe qu'après contrôle visuel du niveau de la cuve.**

Concernant le pouvoir réglementaire et compte tenu du potentiel calorifique important susceptible d'être présent dans les installations de traitement de surface, de la présence en quantités significatives de produits dangereux et de la difficulté à éteindre ce type d'incendie, **le BEA rappelle la**

1 Polyfluorure de vinylidène

2 Ethylène-propylène-diène monomère

recommandation en matière de protection contre l'incendie émise dans ses rapports d'enquête parus en 2021 (MTE-BEARI-2021-006³ et MTE-BEARI-2021-003⁴) et visant à compléter les prescriptions relatives au désenfumage, à la détection et au contrôle des installations électriques des installations de traitement de surface relevant du régime de l'autorisation.

Le BEA précise que la DGPR a déjà fait part de son intention d'y donner une suite favorable dans sa réponse du 27 septembre 2021⁵ en proposant une évolution des arrêtés ministériels applicables à ce secteur d'activité.

En complément, le BEA-RI recommande d'intégrer dans cette évolution réglementaire une prescription imposant l'asservissement de l'arrêt de l'aspiration des vapeurs issues des bains à la détection d'un incendie.

³ Rapport d'Enquête sur l'incendie d'un local de traitement de surface chez Airbus Helicopters (13) du 10 janvier 2021
http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_marignane_vdif_31082021_cle612e71.pdf

⁴ Rapport d'enquête sur l'incendie survenu au sein du site industriel STI-France situé à Escout (64) du 30 janvier 2021
(http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-escout-vdif_cle01434e.pdf)

⁵ http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20210921_courrier_reponse_dgpr_recommandations_escout_sti_cle23e994.pdf